

Message du Conseil communal au Conseil général n° 163 du 15.03.2021

OBJET : Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 1'550'000.- pour la création de quatre classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt

1. Préambule / Objet

Le bâtiment principal de l'école primaire a été construit en 1952, l'agrandissement côté Est datant de 1968. Le projet de rénovation du bâtiment a débuté en 2016 et est en phase d'être achevé.

L'augmentation de la démographie de notre commune, ainsi que les besoins spécifiques du Service de l'Enseignement (classes Haut-Potentiel, allophone, informatique, etc.), nous amène à revoir le nombre de places pouvant accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.



Figure 1 : extrait de plan 1 : 2'000

2. Introduction

Suite à l'introduction des nouvelles méthodes d'enseignement, la multiplication des classes demande d'adapter le volume actuel. De plus, de nombreuses jeunes familles sont venues habiter en Haute-Sorne (nouveaux quartiers Longues-Royes, le Bruye, etc.), amenant un nombre d'élèves en constante augmentation.

Des études et projets ont été menés sur plusieurs sites afin de trouver l'endroit qui serait le mieux adapté pour les enseignants, mais également efficient au niveau économique. Finalement le site de l'école primaire de Bassecourt est retenu et l'emplacement au nord de celle-ci défini comme idéal. En effet, l'intégration d'un bâtiment à l'intérieur de la partie en retrait de l'école existante s'y prête particulièrement bien. La place de jeux (basket, etc...) pourra être conservée.

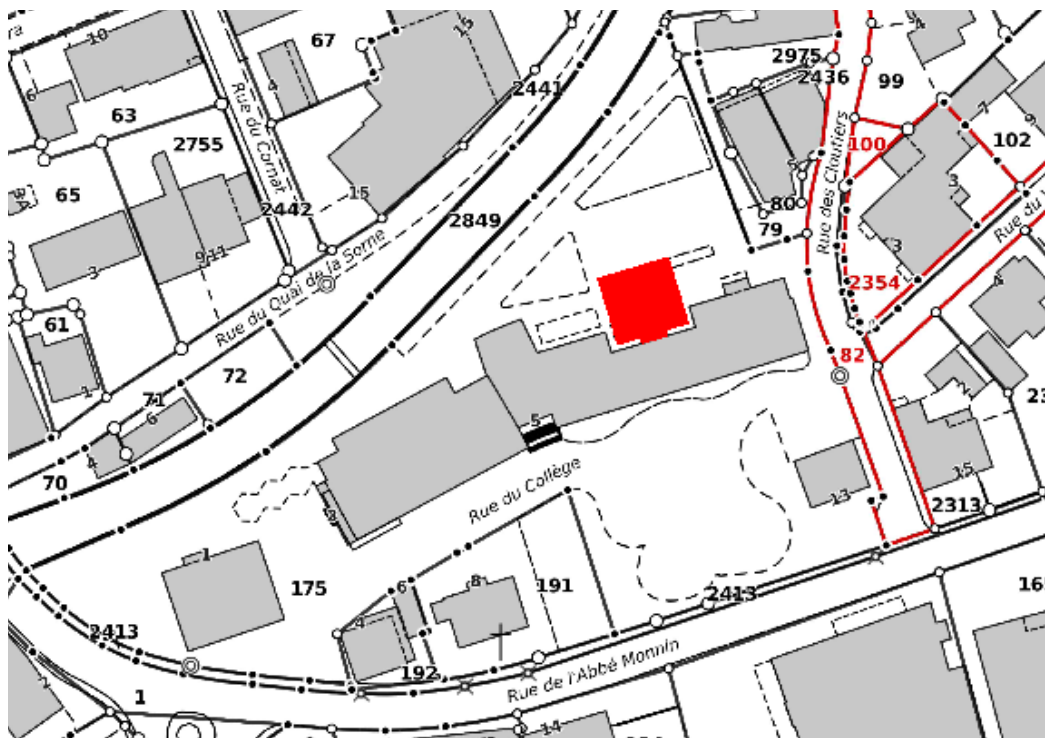


Figure 2 : Situation du complexe scolaire avec l'intégration d'un nouveau corps de bâtiment



Figures 3 et 4 : Emplacement du nouveau bâtiment

3. Considérations générales

Le projet comprend les infrastructures nécessaires à la création de 4 classes supplémentaires au nord de l'école primaire de Haute-Sorne à Bassecourt.

Il consiste à réaliser un nouveau corps de bâtiment relié à l'école existante par 2 paliers, mais séparé du reste de l'édifice, afin de conserver au maximum les acquis effectués lors de la rénovation récente de l'école primaire, tels que l'éclairage naturel, façade, etc... Ceci permet de bénéficier des accès, de l'ascenseur, des sanitaires, du chauffage, de l'électricité et d'une partie de la ventilation existante du bâtiment actuel. Cela a également comme avantage de pouvoir réaliser les travaux sans trop perturber les classes actuelles car les nuisances seront réduites au maximum. En effet, les interventions sur la façade existante seront extrêmement restreintes.

Tous les aspects architecturaux du bâtiment existant sont conservés afin d'intégrer cette nouvelle construction de façon optimale. De plus, l'option de rajouter un étage par la suite reste possible pour des éventuels besoins dans le futur.

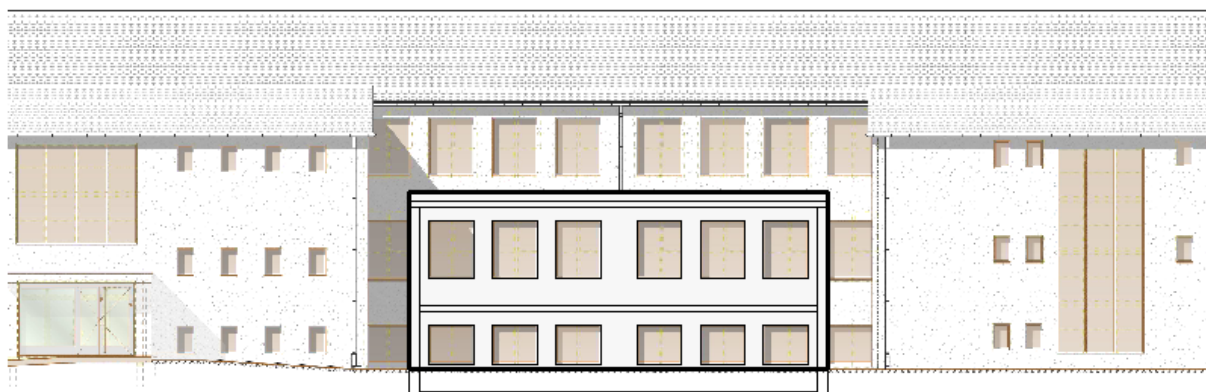


Figure 5 : Extrait de la nouvelle façade nord

Une classe allophone, une classe d'informatique, une classe HP (haut potentiel) ainsi qu'une autre classe prendront place dans cette nouvelle structure. Ce principe évite de réaliser une structure à l'étage, ce qui obligerait de modifier la charpente existante. De plus, la toiture plate permet de préserver l'éclairage naturel et la visibilité de la partie supérieure de l'école. Les ouvertures dans la façade existante, au niveau des couloirs permettront aux élèves d'accéder au hall et au vestiaire avant d'entrer en classe.



Figure 6 : l'accès au rez inférieur se fera par ce couloir



Figure 7 : l'accès au rez supérieur se fera par ce couloir

Afin de conserver une unité avec la construction existante et de faciliter les raccords entre les corps de bâtiment, la structure porteuse du nouveau bâtiment est prévue en béton armé dans sa partie inférieure et en maçonnerie dans sa partie supérieure, le tout enveloppé avec une isolation périphérique crépie afin d'être extrêmement efficace au niveau énergétique. Cette structure a également l'avantage d'avoir des murs « en durs » à l'intérieur, ce qui facilite la fixation des divers ameublements.

Pour ce qui est du second œuvre, le projet reprend en tous points le standing récemment mis en place lors de la rénovation. Les fenêtres seront en bois-alu, les portes plaquées chêne sur cadre, les stores en toiles gérés de manière électrique, les sols seront en pvc avec résistance adaptée aux fortes sollicitations, un faux-plafond dans les couloirs permettra d'intégrer les aspects techniques du projet tels que la ventilation, l'électricité, l'éclairage LED, etc...

Du point de vue technique, tous les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des futures classes seront reliés aux installations existantes, un monobloc de ventilation sera installé sur le toit afin d'avoir une diffusion de l'air adéquat dans les locaux. Un

chauffage de sol sera installé dans les classes et raccordé à l'installation existante. En fonction de la réverbération du son, des panneaux acoustiques pourront être installés. Concernant le mobilier, il est prévu de se fournir en tables et chaises pour les classes, étagères de rangement, panneaux d'affichage, tableaux d'enseignement avec 2 volets pivotants et surface de projection, beamers et haut-parleurs ainsi que les garnitures pour les 4 vestiaires. Pour l'extérieur, des éléments en serrurerie seront disposés afin d'éviter aux élèves de se rendre entre les 2 corps de bâtiment et de sécuriser l'accès par la rampe aux locaux des concierges qui pourra être conservé.

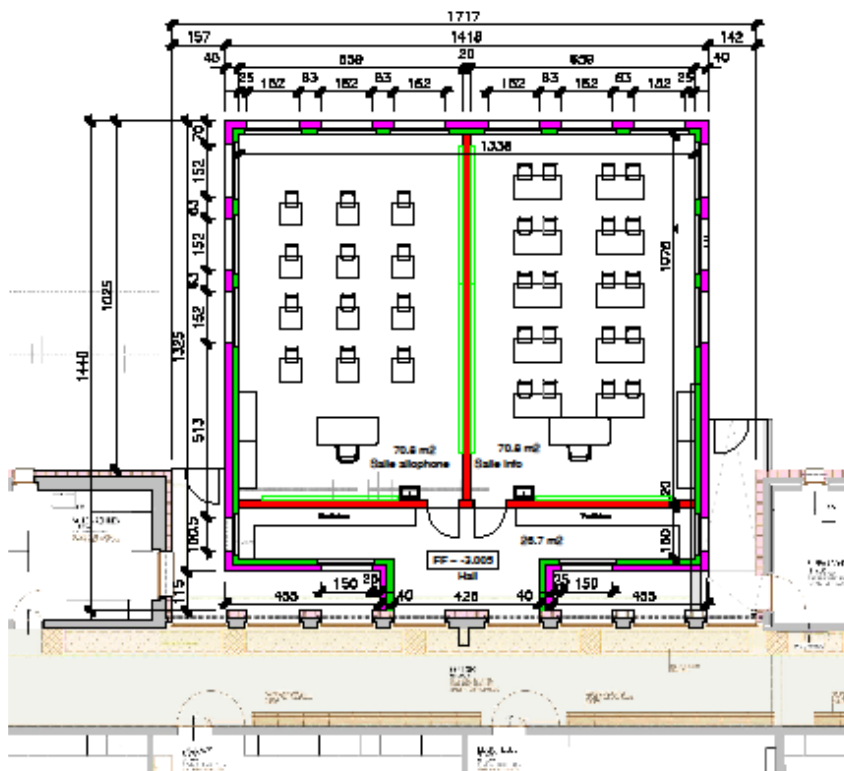


Figure 8 : Situation du rez inférieur

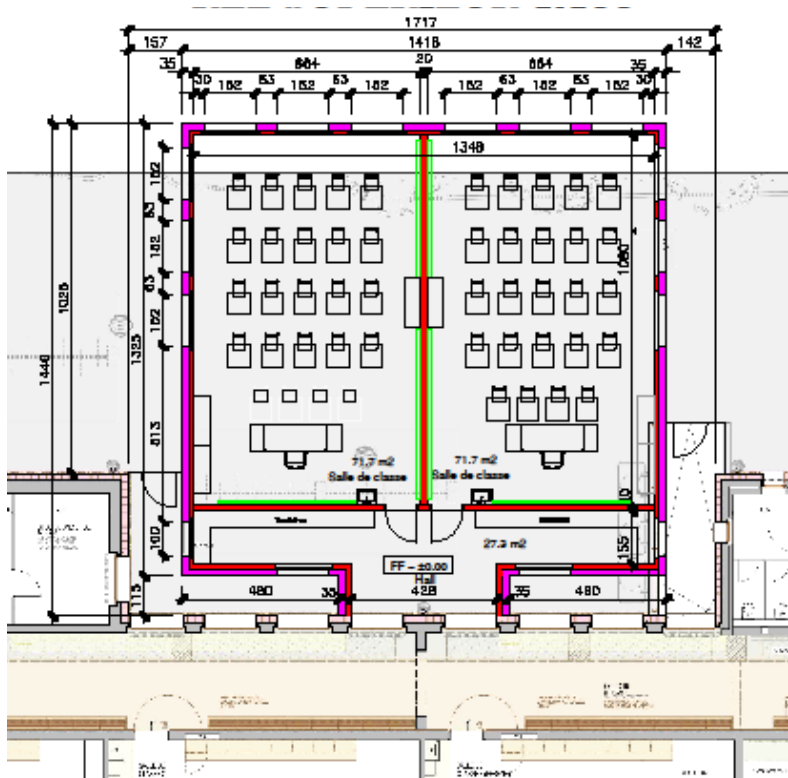


Figure 9 : Situation du rez supérieur



Figures 10 et 11 : Représentations photoréalistes de l'ouvrage

4. Procédure

Le projet est actuellement en consultation au canton afin de déterminer la subvention allouée. Une votation populaire devra être organisée pour obtenir l'accord de la réalisation du projet. En cas de vote positif, une demande de permis de construire devra être adressée au service concerné. Puis une mise en soumission des corps de métiers principaux représentés dans cet agrandissement sera organisée.

5. Délai de réalisation

Les travaux pour la réalisation des 4 classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt pourrait débuter en automne 2021, sous réserve des décisions politiques et populaires. Les classes devront être opérationnelles pour la rentrée d'août 2022 au plus tard.

6. Coût des travaux et/ou études

Désignation	CFC	EP Bassecourt 4 classes
Terrain	CFC 0	-
Travaux préparatoires / sous-sol/rez/étage 1	CFC 1	17 000
Bâtiment	CFC 2	1 173 000
Équipement d'exploitation	CFC 3	-
Aménagement extérieurs	CFC 4	30 000
Frais secondaires	CFC 5	20 000
Ameublement	CFC 9	160 000
TVA 7.7%		107 800
Réserve		42 200
Total général CHF		1 550 000

Tableau 1 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

7. Considérations financières

L'investissement brut porte sur un montant de CHF 1'550'000.-

Investissement **CHF 1'550'000.-**

Le demande de crédit porte sur un montant de **CHF 1'550'000.-**

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation de l'objet.

8. Financement

Le dossier a été soumis aux instances cantonales pour l'obtention de subventions et a obtenu un préavis favorable. Le montant des subventions n'est cependant pas encore déterminé.

La dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Montant du crédit pour la réalisation	CHF 1 550 000.-
Subventions cantonale – à recevoir	CHF -.-
Solde à financer	CHF 1 550 000.-

Recours à l'emprunt **CHF 1 550 000.-**

NB : Les subventions sont octroyées au terme des travaux de construction elles seront donc portées en déduction de l'emprunt initial lors de la consolidation de ce dernier.

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Pour les dépenses liées à l'entretien complet des routes, le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) fixe la durée de vie à 25 ans, pour le bâtiment, soit un taux d'amortissement de 4,00%. Pour le mobilier, la durée de vie est fixée à 10 ans, le taux d'amortissement applicable est de 10,00 %.

Les projections ci-dessous ne tiennent pas compte des subventions.

Charges d'amortissement EPHS 4 classes - immeuble

Année	Invest. en CHF	Amort. 4.00%	Amort. cumulé	Val. Bilan	Int. 1.0 %
N	1 440 000	-	-	1 440 000	14 400
N+1	-	57 600	57 600	1 382 400	13 824
N+2	-	57 600	115 200	1 324 800	13 248
N+3	-	57 600	172 800	1 267 200	12 672
N+4	-	57 600	230 400	1 209 600	12 096
N+5	-	57 600	288 000	1 152 000	11 520
N+6	-	57 600	345 600	1 094 400	10 944
N+7	-	57 600	403 200	1 036 800	10 368
N+8	-	57 600	460 800	979 200	9 792
N+9	-	-	Etc. ...	Etc. ...	Etc. ...

Tableau 2 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Charge financière annuelle – EPHS 4 classes - immeuble

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable (10% = 10 ans / 6.66 % = 15 ans / etc.)	4.00%	57 600
Durée amortissement comptable	25 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		18 000
Total de la charge financière annuelle		75 600

Tableau 3 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Charges d'amortissement EPHS 4 classes - mobilier

Année	Invest. en CHF	Amort.	Amort. cumulé	Val. Bilan	Int. 1.5 %
N	110 000	-	-	110 000	1 100
N+1	-	11 000	11 000	99 000	990
N+2	-	11 000	22 000	88 000	880
N+3	-	11 000	33 000	77 000	770
N+4	-	11 000	44 000	66 000	660
N+5	-	11 000	55 000	55 000	550
N+6	-	11 000	66 000	44 000	440
N+7	-	11 000	77 000	33 000	330
N+8	-	11 000	88 000	22 000	220
N+9	-	11 000	99 000	11 000	110
N+10	-	11 000	110 000	-	-

Tableau 4 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Charge financière annuelle – EPHS 4 classes - mobilier

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	10.00%	11 000
Durée amortissement comptable	10 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.0 %		1 100
Total de la charge financière annuelle		12'100

Tableau 5 : Source : Service financier - Commune de Haute-Sorne

Charges annuelles totales du projet (hors subventions) CHF 87 700.-

A charge du compte général.

9. Préavis des autorités

Le Conseil communal, préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à préaviser favorablement le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 3 mars 2021

Au nom du Conseil communal
Le Président **Le Chancelier**

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat